



Mairie  
de  
**AIGALIERS**  
30700

**PROCES-VERBAL**  
**de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mercredi 13 Mars 2019**  
**Mairie d'AIGALIERS**

Présents : Messieurs BLANC Serge, BOYER Daniel, CHRISTOL Georges, MARREL Jérôme, RUOT David, SABIANI Pierre-Jean, Mesdames BALMASSIERE Sophie, BONZI Frédérique, GLOANEC Marie-Lise.

Pouvoirs : Monsieur TALLARON Jérôme a donné pouvoir à Madame GLOANEC Marie-Lise.

Excusée : Madame LOYAL Denise.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 05.

Madame BONZI Frédérique est désignée secrétaire de séance.

✓ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

Le compte rendu de la réunion en date du 23 Janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

✓ **Vote du compte administratif 2018, et du compte de gestion 2018 pour le budget principal et le budget annexe assainissement, affectation du résultat du budget principal**

► **Budget Principal :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 du BUDGET PRINCIPAL, puis il se retire et ne participe pas au vote. Madame GLOANEC Marie-Lise est élue Présidente de séance à l'unanimité.

Après avoir entendu et approuvé les résultats du compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'investissement de 216 569.75 €
- un excédent de fonctionnement de 323 949.60 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter

► Le résultat d'investissement comme suit :

- Excédent à la clôture de l'exercice 2018 à affecter : 216 569.75 €  
(Résultat 2018+ résultat antérieur)
- Affectation à l'excédent reporté d'investissement : 216 569.75 €

- ▶ Le résultat de fonctionnement comme suit :
- Excédent à la clôture de l'exercice 2018 à affecter : 323 949.60 € (Résultat 2018+ résultat antérieur)
- Affectation en réserves au compte 1068 pour couverture des besoins de financement de l'investissement : 200 000.00 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement 123 949.60 €

Le Compte de gestion 2018, élaboré par le comptable, à la Trésorerie d'Uzès est approuvé à l'unanimité.

#### ▶ Budget annexe Assainissement

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21/03/2018 relative à la clôture du Budget annexe Assainissement, considérant qu'il y a lieu d'approuver le dernier Compte de Gestion élaboré par le comptable de la Trésorerie d'Uzès,

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion 2018 qui présente aucun mouvement pour 2018, et un crédit de TVA de 49.00 € à intégrer au Budget principal.

### ✓ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2019 et vote les taux suivants :

- Taxe d'Habitation : 8.21 %
- Taxe Foncière Bâti : 11.27 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 47.94 %

### ✓ Vote du budget primitif 2019 avec décisions budgétaires (emplois saisonniers, passage à temps complet du poste de secrétaire actuellement à 32/35<sup>ème</sup>, subventions aux associations, amortissement des fonds de concours...)

#### -Budget principal avec décisions budgétaires

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents vote le budget principal 2019 comme suivant :

La section de Fonctionnement s'équilibre en Recettes et Dépenses à 615 263.00 € et la section Investissement s'équilibre en Recettes et Dépenses à 1 634 087.00 €.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	615 263.00 €	615 263.00 €
INVESTISSEMENT	1 634 087.00 €	1 634 087.00 €
TOTAL	2 249 350.00 €	2 249 350.00 €

### **-Emplois saisonniers**

Depuis 2003, le Conseil Municipal propose aux jeunes âgés de 17 ans, scolarisés et habitant la Commune une première expérience de travail pour la Commune pendant leurs vacances scolaires.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à engager exclusivement des jeunes scolarisés âgés de 17 ans (nés en 2002), habitant la Commune, sur la base de 35H.

### **-Passage à temps complet (35/35 -ème) du poste de secrétaire actuellement à 32/35ème**

Après délibération, le Conseil Municipal décide le passage à temps complet du poste de secrétaire de Mairie et supprime le poste à 32 heures.

### **-Subventions aux associations**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote les subventions suivantes aux associations, sous réserve qu'elles fournissent au Conseil Municipal leur rapport moral et financier de l'année 2018 :

<i>Nom de l'association</i>	<i>Montant</i>
<b>Association l'Aphyllante</b>	<b>1000.00€ + 835,00€</b>
<b>Association des Parents d'Elèves Les Ecoles</b>	<b>400.00€</b>
<b>Cercle Généalogique de l'Uzège</b>	<b>100.00€</b>
<b>Club de l'Arque</b>	<b>150.00€</b>
<b>Club de la Mouche des Capitelles</b>	<b>200.00€</b>
<b>Le Goujon Uzétien</b>	<b>300.00€</b>
<b>Syndicat des Vins de Pays Duché d'Uzès</b>	<b>70.00€</b>
TOTAL	3055.00€

### **✓ Délibération pour actualiser le prêt relais TVA concernant le dossier de rénovation et extension du bâtiment Mairie-Bibliothèque**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à contracter auprès du Crédit Mutuel un prêt relais dans l'attente de la perception de la FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) d'un montant de 190 000 euros sur une durée de 2 ans au taux de 0.50% pour la rénovation et extension du bâtiment Mairie Bibliothèque.

## ✓ **Délibération pour coupes de bois exercice 2019**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la demande de l'Office National des Forêts (ONF), il convient de préciser la destination des coupes de bois relatives à l'exercice 2019.

Le Maire rappelle que notre commune est adhérente de l'association des Communes Forestières du Gard. A ce titre, il a reçu le compte rendu du Conseil d'Administration de l'ONF qui s'est tenu le 29 Novembre 2018 sur la situation de l'établissement et la proposition de budget 2019.

Les représentants des Communes Forestières ont voté contre le budget proposé et ont quitté la réunion notamment à cause d'une nouvelle mesure qui va à l'encontre de la libre administration des communes. L'ONF encaisserait les recettes des bois des communes avant reversement à celles-ci dans un délai pouvant aller jusqu'à trois mois.

Au cours du Conseil d'Administration, la représentante du Premier ministre a constaté une « perte de sens » à l'ONF et annoncé la mise en place d'une mission en profondeur, confiée aux inspections des ministères concernés, sur le rôle et les missions de l'établissement public ONF, « sans tabou » et avec chacune des parties prenantes. Cette mission devrait rendre ses conclusions fin mars 2019.

La Fédération nationale des Communes Forestières a anticipé ces annonces et impliqué ses milliers adhérents sur tout le territoire dans une réflexion complète sur la gestion de la forêt française. Elle rendra également ses conclusions à la fin du premier trimestre 2019.

Dans ce contexte d'exaspération, le Maire propose de suspendre les ventes de coupes de bois en 2019 dans l'attente des conclusions de la mission gouvernementale et la réflexion de la Fédération Nationale des Communes Forestières sur la gestion de la forêt française.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de suspendre, avec 8 voix pour et 1 abstention, pour un an, les ventes de coupes de bois.

## ✓ **Délibération pour adhésion au service « protection des données » du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard**

Après proposition du Centre de Gestion 30, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de passer convention avec le Centre de Gestion 30 pour la mise en place du dispositif « Protection des Données » de la Commune.

✓ **Délibération pour approbation du tableau des autorisations d'absence élaboré par le Centre de Gestion (CDG 30)**

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le tableau des autorisations d'absence élaboré par le Centre de Gestion.

✓ **Délibération pour donner mandat au CDG30 pour négocier un nouveau contrat groupe concernant les contrats d'assurance contre les risques statutaires**

Le Conseil Municipal, après délibération, donne mandat au Centre de Gestion 30 pour négocier un nouveau contrat groupe concernant les contrats d'assurance contre les risques statutaires.

✓ **Délibération pour maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement de la sortie du chemin Les Sablas à Gattigues**

La Commune d'Aigaliers souhaite réaliser un aménagement de sécurité sur la sortie du chemin Les Sablas, sur la RD 125, à Gattigues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier au Cabinet Cereg la mission de maîtrise d'œuvre afin de l'assister dans ces travaux d'aménagement.

✓ **Classement des parcelles AR 182, AR 163, AR 161 lieu-dit LES SABLAS dans le domaine public**

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité, décide de classer les parcelles AR 182, AR 163 et AR 161 lieu-dit LES SABLAS dans le domaine public, afin de créer le Chemin du Sablas.

✓ **Délibération pour extension du périmètre de la communauté de Communes Pays d'Uzès à la commune de Bouquet**

La commune de Bouquet a manifesté le souhait de se retirer d'Alès Agglomération pour rejoindre la CCPU, en évoquant des raisons « géographiques, historiques, et de cohérence territoriale ».

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité l'entrée de la commune de Bouquet dans la communauté de communes Pays d'Uzès au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

La séance est levée à 21h00.